



SECTEUR
FEDERAL CGT
DES
CHEMINOTS
DE PRG

FÉDÉRATION
DES CHEMINOTS



SECTEUR FÉDÉRAL CGT DES CHEMINOTS DE PARIS RIVE GAUCHE

1 rue Georges DUHAMEL – 75015 PARIS
Tel PTT : 01 40 48 04 64 Tel SNCF : 32 04 64 – FAX : 01 43 27 62 04
Mail : cgtchem.prg@orange.fr – Site Internet : <http://www.cgtprg.org/>

E I C

L'UNSA ET LA DIRECTION REGIONALE DE PRG COMPLICES DANS LA MISE EN PLACE DES ETABLISSEMENTS INFRA CIRCULATION !

La Direction SNCF utilise tous les moyens pour faire passer en force et le plus rapidement possible tous ses projets qui fragilisent l'EPIC SNCF (Entreprise Publique Industrielle et Commerciale), son caractère intégré, le statut.

Le dossier sur les EIC en est un élément grave ! Rien n'impose la séparation de la gestion des circulations, ni les directives européennes, ni la loi Française.

La Direction de la SNCF a d'abord tenté de nous faire croire qu'elle avait conçu ce projet pour répondre aux impératifs légaux, ce qui est faux.

D'ailleurs, notre Directrice de Région nous laisse entendre que ce n'est pas la panacée mais que c'est un moindre mal...

En effet, les injonctions européennes imposent la transparence et un traitement équitable des différentes entreprises ferroviaires (EF) mais n'obligent en rien la création de 21 EIC ni la dés-imbriication des EEX et des Directions Régionales déléguées à l'infrastructure.

14 000 agents sont concernés et pourraient se retrouver dans cette entité indépendante de la SNCF.

Car la création des EIC fait éclater les EEX et donne l'occasion à la Direction de créer des structures dédiées qu'elle voulait mettre en place en fin d'année dernière.

C'est ce à quoi travaille dans la précipitation la Direction Régionale de Paris Rive Gauche en éclatant les EEX pour les transformer en établissements dédiés à un produit (Transilien, Corail, TGV).

Pour avancer dans ces projets de CASSE, la Direction a trouvé un allié : l'UNSA.

Ainsi, lors du CCE du 17 juin, alors que la Direction SNCF voulait maintenir la consultation sur les EIC, la CGT a mis au vote une motion exigeant sur le fond et la forme le report de cette consultation considérant que les élus du personnel n'ont pas eu en leur possession l'ensemble des éléments permettant une consultation valable.

Résultat, CGT, SUD RAIL et CFDT ont voté pour. L'UNSA n'a pas voulu participer au vote. La Direction a, malgré tout, maintenu la consultation et en toute logique, les élus CGT, SUD RAIL et CFDT n'ont pas participé à la consultation sur le projet EIC. Seule l'UNSA a participé à la consultation. Et si elle a voté contre (sans doute pour se donner bonne conscience) le seul fait de voter a permis à la Direction de décliner ce dossier dans les Régions (CER).

Et sur PRG, l'UNSA récidive en totale allégeance, se sentant sans doute « protégée » par la complicité avec la Direction Régionale.

Réunis le 22 septembre en séance plénière, les membres du CHSCT de la direction régionale étaient amenés à se prononcer sur le projet de mise en place de l'Etablissement Infra Circulation (EIC).

Si, à priori, cette démarche s'inscrivait pleinement dans les prérogatives du CHSCT, il n'en demeure pas moins l'attitude choquante de la direction, en complicité avec l'UNSA (ou vice et versa) pour détourner et s'approprier un vote favorisant la mise en place de ce projet.

Ainsi, ce jour là, le CHSCT était composé de 3 élus CGT, 2 élus UNSA, le secrétaire de CHSCT, élu UNSA étant en arrêt de travail suite à un accident. Quelle ne fut pas la surprise de voir arriver à 10h42 cet élu UNSA au CHSCT pour participer à la consultation en accord avec la présidente du CHSCT (également adjointe aux ressources humaines et relations sociales de PRG et à ce titre, garante du respect des textes réglementaires).

Il va s'en dire que nos élus CGT ont tout de suite compris le « complot » Direction SNCF/UNSA, d'autant que la Présidente (au courant et peut-être organisatrice de cette venue surprise) a accepté que ce membre participe à la consultation. Ils ont clairement affirmé qu'étant en arrêt de travail, ce représentant ne pouvait participer à la consultation.

Vu le manque d'informations et de réponses apportées par la Direction SNCF, les élus CGT ont présenté une délibération (ci-dessous) demandant une expertise pour analyser les situations actuelles et futures afin de permettre au CHSCT d'avancer des propositions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail et pour la suite pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause.

Cette délibération a été rejetée par les représentants UNSA y compris celui en arrêt de travail.

Suite à quoi, la Présidente ignorant les questions posées par les élus CGT et la délibération, a mis au vote la consultation sur la mise en place de l'EIC avec la participation des membres UNSA. Bien sûr, les élus CGT ont refusé de participer à cette mascarade de consultation et ont ensuite quitté la séance, tout comme d'ailleurs le représentant UNSA en arrêt de travail, considérant sans doute qu'il en avait assez fait pour la Direction.

La CGT est bien décidée à ne pas laisser passer ce « complot » dont la Direction SNCF porte une lourde responsabilité. D'abord en faisant respecter et appliquer le droit.

Ensuite sur la forme. On peut avoir des désaccords, y compris de fonds, mais jamais nous n'avions vu une Direction SNCF agir avec une OS de cette façon.

En agissant de la sorte (et de concert), Direction/UNSA méprisent les cheminots, bafouent leurs droits.

Nous pensons qu'il serait plus opportun que les organisations syndicales, au-delà de leurs différents, se rassemblent et agissent pour empêcher l'explosion de la SNCF, entreprise publique de service public, et le statut de ses salariés garant de ces exigences de qualités et de sécurité que cela impose.

D'autant plus que les éléments apportés dans la dernière « mouture » du projet EIC nous conforte dans l'idée que c'est la porte ouverte pour sortir ces 14 000 cheminots de l'EPIC SNCF avec tout ce que cela comporte en terme de statut.

Il est clairement écrit que le COGC (ancien PC régional) serait considéré comme une unité opérationnelle. Une nouvelle démarcation qui s'ajoute à la sortie des 14 000 agents de l'EPIC.

Autre exemple qui ne peut qu'interpeller tous les cheminots attachés à l'EPIC SNCF, au Service Public :

« Pour bien décrire, voire clarifier dans certains cas, les modes de fonctionnement en opérationnel, des consignes locales d'exploitation (CLE) sont rédigées sur le même modèle que les référentiels établis pour les chantiers fret, ces documents précisent explicitement les modalités d'exploitation de chaque site et le rôle des différentes personnes amenées à y travailler. Ils assurent une garantie de transparence et d'équité de traitement entre les entreprises ferroviaires. Ils sont complémentaires aux référentiels de l'EIC, plus généraux à la fois sur les modes de fonctionnement et la répartition des responsabilités entre les différents intervenants ».

On fait référence, clairement, au FRET dont on connaît le succès, la CGT ne cessant de répéter que c'était un laboratoire de ce qui allait se faire dans tous les autres services.

D'autre part, on ne parle plus de SNCF, mais d'« équité de traitement entre les entreprises ferroviaires ».

C'est pourquoi, nous demandons également que tous les CHSCT concernés soient consultés.

Sans rentrer dans tous les aspects, aujourd'hui, l'heure est au rassemblement et à la mobilisation pour empêcher tous ces projets d'éclatement de la SNCF et en agissant pour les revendications que met en avant la CGT pour renforcer le Service Public SNCF, l'emploi statutaire et une véritable valorisation des salaires.

La CGT a proposé aux autres organisations syndicales une puissante journée de grève, tous services, courant octobre 2009.

DÉLIBÉRATION REJETÉE PAR LES ÉLUS UNSA

Le CHSCT des divisions régionales de PRG, à la lecture des différents documents mis à sa disposition, constate un projet important modifiant les conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail conformément à l'article L.236-2 du code du travail.

Ce projet nommé « mise en place de l'établissement infra circulation de la région de Paris Rive Gauche » va concerner environ 60 salariés de l'Infra Circulation de la DRI.

Vu les dossiers, le CHSCT s'estime insuffisamment informé et n'est pas en mesure d'évaluer les conséquences en terme de conditions de travail, et surtout en terme de niveau de sécurité que ce projet pourrait générer.

A cet effet et conformément l'article L236-9 du code du Travail, nous désignons l'institut. EMERGENCES, agréé par le ministère du travail immeuble le Méliès 261 rue de Paris 93556 Montreuil cedex.

Sa mission aura pour objectif :

- D'analyser les situations de travail actuelles ainsi que les projets envisagés afin d'établir un diagnostic des transformations prévues ou en cours et d'établir un pronostic de leurs effets sur les conditions de travail, sur le niveau de sécurité ainsi que sur la santé physique et mentale des agents.
- De permettre au CHSCT d'avancer des propositions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail,

Pour cela, l'expert devra procéder à l'analyse des textes, des documents, des consignes et des plans des nouveaux locaux prévus ainsi qu'à une investigation des situations réelles de travail des salariés.

Nous donnons mandat à Monsieur LE FORESTIER Luc, membre du CHSCT pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette décision, notamment de prendre contact avec l'expert désigné et éventuellement d'engager, pour défendre les intérêts du CHSCT, toutes les procédures administratives ou judiciaires requises.

Pour
Le Forestier
D. Forestier

Contre
J. Forestier
J. Forestier
M. Forestier

A Paris, le 22 septembre 09

Abscution